

## DÉLIBÉRATION N° 2018/169

Relative à l'affectation du résultat de fonctionnement l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa  
Budget principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 18 avril 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2016/408 du 07 décembre 2016, portant approbation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa – Budget Principal,

VU la délibération n° 2017/311 du 23 août 2017 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa – Budget Principal,

VU la délibération n° 2017/ 416 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n°1 du budget principal de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/161 du 18 avril 2018, approuvant le Compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017 du budget Principal,

VU la délibération n° 2018/165 du 18 avril 2018, approuvant le Compte Administratif pour l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa du budget Principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/26 du 15 mars 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 04 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

### D É C I D E :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Résultats de l'exercice 2017 :

- Le résultat reporté de l'exercice 2017 en fonctionnement présente un excédent d'un milliard cent trente-sept millions huit cent soixante-seize mille sept cent trente-neuf francs (**1.137.876.739 F.CFP**)
- Le résultat reporté de l'exercice 2017 en investissement présente un déficit de deux cent cinquante-trois millions cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante francs (**253.183.640 F.CFP**)

#### ARTICLE 2 /

Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre 2017 s'élèvent à :

- En dépenses : quatre cent soixante-quatorze millions six cent quarante-deux mille cent trente francs (**474.642.130 F.CFP**)
- En recettes : cent soixante-seize millions cent soixante-et-un mille trois cent quatre-vingt-six francs (**176.161.386 F.CFP**)

Soit un déficit des restes à réaliser d'investissement 2017 de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent quatre-vingt sept cent quarante-quatre francs (**298.480.744 F.CFP**)

#### ARTICLE 3 /

Ainsi la section d'investissement, corrigée des restes à réaliser, en dépenses et en recettes appelle un besoin de financement cinq cent cinquante-et-un millions six cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre francs (**551.664.384 F.CFP**), montant qu'il y a lieu de prélever sur le résultat de fonctionnement 2017 et d'affecter à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2018 au compte 1068.

ARTICLE 4 /

Le solde excédentaire de cinq cent quatre-vingt-six millions deux cent douze mille trois cent cinquante-cinq francs (**586.212.355 F.CFP**) est reporté à la section de fonctionnement du budget principal de la Ville, chapitre 002.

ARTICLE 5 /

Le résultat reporté déficitaire de l'exercice 2017 en investissement de deux cent cinquante-trois millions six cent quarante mille francs (**253.183.640 F.CFP**) est constaté à la section d'investissement du budget principal de la Ville au chapitre 001 en dépenses.

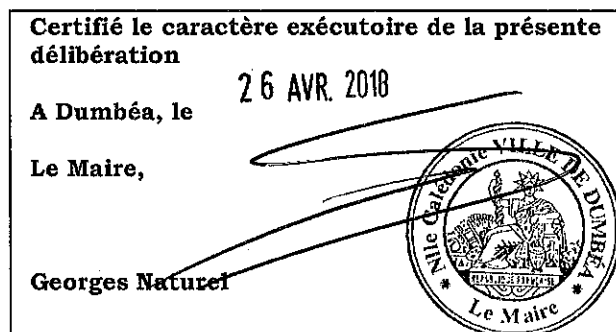
ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 /

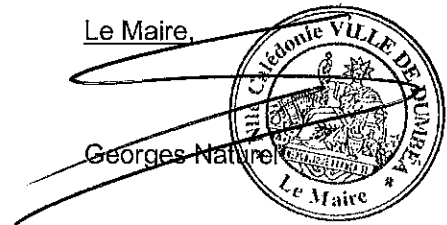
Le Maire et le trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 18 AVRIL 2018



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.S.	-	2
D.S.T.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1